



*SNES Co-psy et DCIO*

*Info Rapide n° 11*

*Février 2011*

## **Le 18 Mars : rassemblement national à Paris !**

Depuis le début de l'année scolaire, nous sommes dans l'attente des textes annoncés par le Ministère sur l'évolution des missions. Les concertations qui avaient été évoquées par le directeur de cabinet n'ont pas eu lieu. Si la rédaction retenue est conforme aux discussions de Juin pourquoi ne pas la communiquer aux représentants des personnels ?

Défiance mal venue, diront certains ? Malheureusement plusieurs éléments n'incitent pas à la sérénité :

- La fiche RIME, élaborée par la DGRH et censée servir de référentiel métier, classe le métier de co-psy dans la catégorie de « conseiller d'orientation ». Les interventions des représentantes du Snes ont permis de faire ajouter le DECOP et le Master II de psychologie comme diplôme nécessaire pour exercer le métier mais pas de situer nos activités dans la catégorie « psychologue » alors que ceci n'a pas posé de problèmes pour les psychologues scolaires. D'ailleurs, des discussions sont en cours pour étudier la faisabilité de leur recrutement au niveau du Master II de psychologie tandis que les seules déclarations du Men et de J R Pitte concernant notre formation visaient le renforcement de la connaissance de l'entreprise ! Quant à la prise en compte de notre réel niveau de qualification sur le plan indiciaire, il faudra l'imposer !
- La mise en place du service d'orientation tout au long de la vie se fait dans les instances régionales (CESER et CCREFP). L'Education nationale y pèse très peu par rapport à l'ensemble des représentants du patronat, des Régions et des confédérations. IL y est donc très difficile de faire comprendre que les problématiques d'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence nécessitent une approche particulière, différente de celles des adultes. Le discours sur L'AIO revient avec force, avec tout ce qu'il comporte d'ignorance de notre métier et de volonté d'imposition de « bonnes pratiques » et de modalités de travail qui, non seulement ne sont pas les nôtres, mais ne sont pas pertinentes pour les élèves. Actuellement

dans toutes les Régions sont discutés les Contrats de Plan Régionaux de Formation entre l'Etat et les Régions (CPRDF) et une partie spécifique concerne l'orientation. Les recteurs y apportent leur contribution et peuvent donner une inflexion très discutable à nos missions en engageant les services dans des partenariats, chronophages et ne correspondant pas à nos missions prioritaires. La plus grande vigilance s'impose donc !

- La mise en place de plateformes multi services dans lesquelles les CIO seraient impliqués se multiplie. Le cahier des charges prévu pour la labellisation instaure un « lieu unique » qui s'apparente à ce que certains de nos collègues relogés dans des maisons de l'emploi et de la formation ont malheureusement pu expérimenter ! La dernière circulaire sur le décrochage va dans le même sens en mettant en place des « plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs » qui installeront un responsable pouvant être issu d'organismes publics ou privés, chargé de suivre et d'évaluer le nombre de jeunes effectivement « repérés », les actions proposées et leur aboutissement. On peut craindre là encore une politique du chiffre qui se préoccupe davantage des signalements que d'une réelle politique de prévention et de formation. En outre la décision interministérielle de transmission des données concernant les élèves à n'importe quel organisme de la plateforme via le préfet pose d'importants problèmes déontologiques.

La rédaction des cahiers revendicatifs, par CIO, par département, par Académie a pour but , au-delà des discours interministériels, de mettre à jour la réalité de la politique sur l'orientation : conditions d'exercices déplorables, manque de personnels, menaces sur les CIO, budgets insuffisants, glissement des missions vers les enseignants, effets de la réforme du lycée (accompagnement personnalisé et tutorat) et du PDMF, pressions de la hiérarchie pour imposer des modes de fonctionnement ou des activités en dehors de nos missions prioritaires , dérives des procédures d'affectation ... Tout doit être pointé !

<http://www.snes.edu/Cahiers-revendicatifs-CIO.html>

**Le SNES a proposé aux autres organisations syndicales l'organisation d'un rassemblement national à Paris le 18 MARS pour collecter ces cahiers, échanger sur la situation et se faire entendre de l'opinion et du MEN.**

SUD et la CGT ont pour le moment donné leur accord. Il faut dès maintenant, en profitant des heures mensuelles d'information syndicale, se réunir pour débattre, rendre public notre mécontentement et peser sur les décisions à venir !